



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**N° 2024-024****Date de convocation :  
28/11/2024****Date d'affichage :  
29/11/2024****Nombre de membres****En exercice : 14****Présents : 09****Votants : 10****Vote****Pour : 10****Contre : 0****Abstention : 0**

Le six décembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROBIN,

Etaient présents : M. ROBIN Jean-Claude, M. SAYAGH Claude, Mme GLANARD Florence, M. GLANARD Michel, M LE SOURD Jean-Yves, Mme DOUBLIER Caroline, M. HENRY Manuel, M ROBIN Thomas, M. DEBUYSERE Pascal

Absent et représenté :

Mme REY Brigitte représentée par M Claude SAYAGH

Absent :

Mme VERBRUGGHE Aurélie

M. LEPORE- BACHELET Yohann

M. HADENGUE Michaël

M. AUDUREAU Stéphane

**2024-024 : Modification de la délibération 2022-011 relative à la mise en place du régime indemnitaire – Ajout du cadre d'emploi de rédacteur : à l'unanimité**

Pour rappel, le RIFSEEP a été institué par la commune par délibération du 08 juin 2022 à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Suite à la création d'un poste de secrétaire générale de mairie au dans le cadre d'emploi de rédacteur et afin de faire apparaître la part de l'indemnité IFSE et du CI de ce cadre d'emploi, il convient de la rajouter.

Monsieur le Maire propose donc d'ajouter à l'IFSE et au CI le dispositif correspondant au cadre d'emploi de rédacteur.

### Volet IFSE et CI

#### Cadre d'emploi des rédacteurs

Groupe	Exemple Fonctions	Plafond IFSE	Plafond CI
Groupe 1	Secrétaire Générale de Mairie	3 500 €	1 000 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Vu l'avis du comité technique en date du 26/11/2024

### **DECIDE**

- De modifier la délibération n°2022-011 du 08/06/2022 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, selon la disposition ci-dessus
- D'inscrire au budget les crédits correspondants

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

- Confirme les modalités actuelles du régime indemnitaire de la commune, telles que présentées dans la délibération n°2022-011

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour copie conforme, Tilly, le 06 décembre 2024

*La secrétaire de séance*  
**Caroline DOUBLIER**



*Le Maire*  
**Jean-Claude ROBIN**

